

**Centre d'enfouissement technique de Mont-Saint-Guibert  
Comité d'accompagnement (COMAC)**

Mont-Saint-Guibert, le 06/10/2021.

☺☺☺

**Présents à la réunion :**

Monsieur Thonart Philippe

Président du Comité d'accompagnement

**Mesdames**

Nijst Maud

Renewi

Salpetier Nadia

Commune de Court-Saint-Etienne

**Messieurs**

Atitienei Marian

Renewi

Michel Charles

Renewi

Libert Daniel

Habitant (Court-Saint-Etienne)

Dillien Pierre

Habitant (Mont-Saint-Guibert)

X Delvaux Philippe

Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve

Ectors Axel

Commune de Court-Saint-Etienne

Hurdebise Quentin

Commune de Mont-Saint-Guibert

Boulet Luc

UCL

Daneau Jacques

Habitant (Court-Saint-Etienne)

**Invité :**

X Mme Adèle Van Obberghen

Commune d'Ottignies – Louvain-la-Neuve

**Excusés :**

Dehaut Sophie

Collège communal de Mont-Saint-Guibert

Fransen Thierry

Cabinet de la Ministre

Jodocy Vincent

Bureau d'études SGS Environnement

Lebrun Vincent

SPW – DGO3 – DEE – DESO

Hebrant Dorothée

Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve

Pollet Alain

Invité par le Président (hab. Ottignies – Louvain-la-Neuve)

**Absents :**

Dauge Laurent

Renewi

Darche Thomas

Habitant (Mont-Saint-Guibert)

De Decker Eric

Habitant (Court-Saint-Etienne)

Depuyt Jeannine

Habitant (Ottignies – Louvain-la-Neuve)

Tubier Yves

Habitant (Court-Saint-Etienne)

Vandendries Charles

Habitant (Mont-Saint-Guibert)

**L'ordre du jour fixé est le suivant :**

L'ordre du jour de cette réunion est provisoirement arrêté comme suit :

0. Préambule ;
1. Approbation du compte-rendu de la réunion du comité d'accompagnement du 31 mars 2021 ;
2. Intervention de Mr Jodocy, du bureau d'étude SGS
3. Rapport des groupes de travail du Comité scientifique :
  - 3.1. Retour du comité « Eau » ;
  - 3.2. Retour du comité « Air » ;
4. Divers.

**0. Préambule**

Le Président excuse l'absence de différents membres ou intervenants. En particulier, Mr Jodocy tombé inopinément malade la veille ne pourra assurer la présentation prévue, le Président annonce qu'il le remplacera au mieux.

**1. Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mars 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Intervention de Mr Jodocy, du bureau d'étude SGS ;**

Le Président remplace Mr Jodocy absent.

**2.1. Introduction**

-Le Président rappelle le problème : il y a un déplacement de la pollution au-delà du Ruchaux. Ce qui était prévu par le modèle, mais la pollution observée est plus importante que prévue. Il était donc essentiel de comprendre pourquoi cette pollution se dirigeait plus vers le Nord qu'attendu.

Différents paramètres ont été observés notamment la hauteur de la nappe dont le niveau piézométrique est en baisse depuis 2017-2018 malgré les pluies d'hiver. De ce fait, le Ruchaux n'est plus drainant dans sa partie amont, la nappe passe sous le cours d'eau et le panache va vers le Nord. La question est de savoir jusqu'où ? Trois piézomètres ont été installés au Nord afin de répondre à la question (P41, P42 et P43). Il y a un souci au niveau du piézomètre P43. Le chemin référencé comme public sur le cadastre de 2020 ne l'était plus sur le cadastre de 2021 suite aux démarches d'un riverain qui ne veut pas que le piézomètre réalisé soit prélevé.

-A noter que sur base de la carte piézométrique, ce qui va vers le Nord devrait bifurquer vers l'Ouest où le Ruchaux plus en aval redevient drainant.

-Mr Dillien et Mr Danneau demandent à partir d'où le Ruchaux redevient drainant.

-Le Président explique qu'une centaine de mètres ne sont plus drainant. Il rappelle quand s'étendant le panache de pollution se dilue, ce qui est observé au niveau du P41. Les analyses réalisées en août confirment que la nappe passe sous le Ruchaux et puis tourne vers l'Ouest.

-Mr Delvaux demande si le Ruchaux est bien à nouveau drainant plus loin.

-Le Président confirme.

-Mr Boulet demande si la pollution va dans le cours d'eau ou reste dans le cône de saturation.

-Le Président répond que la nappe bouge et que la pollution se déplace. *In fine*, la nappe est drainée par le cours d'eau.

-Mr Danneau demande si le niveau de pollution n'augmente pas.

-Le Président explique que non, globalement la pollution diminue, mais localement, comme le panache se déplace la pollution peut augmenter, il rappelle cependant que là n'est pas la question. La question est de savoir où la pollution va une fois qu'elle se dirige vers le Nord.

-Mr Delvaux s'interroge si le lac du bois des Rêves a déjà été échantillonné.

-Le Président explique qu'à cette distance la pollution est très diluée.

-Mr Delvaux explique que la Province veut faire une plage en aval du lac du bois des Rêves, il s'interroge si la Province ne devrait pas faire des analyses, vu que des jeux, de la baignade et des pataugeoires sont prévues.

-Le Président reconnaît qu'il faudrait demander à Mr Jodocy. La pollution ne disparaît pas, elle se diffuse. Il n'y a pas d'aggravation par rapport à la situation existant au préalable.

-Mr Danneau demande quel est le rapport des débits de la Malaise et du Ruchaux, la Malaise doit fortement diluer la pollution.

-Mme Nijst précise que de toute manière si ça devient une zone de baignade, il faudra faire des analyses.

-Mr Michel ajoute qu'il y a deux effets à prendre en compte : une dilution de la pollution au fil du temps et un drainage de la nappe par le Ruchaux. Il ne faut pas confondre la dispersion du panache (extension au Nord du fait de la diminution de niveau) et la dilution de la pollution au fil du temps.

-Mr Dillien s'interroge sur ce qu'il se passerait si le Ruchaux redevenait drainant.

-Le Président répond qu'en principe la pollution passerait à nouveau moins vers le Nord.

-Mr Dillien fait remarquer que le piézomètre P43 est particulièrement bien placé au milieu du panache.

-Le Président répond qu'il va peut-être néanmoins falloir le replacer.

-Mr Libert explique qu'un chemin arrive de l'autre côté de la ferme, il est possible que le chemin était bien public et permettait la liaison avec le chemin de Roissart via une servitude ou autre.

-Le Président explique que Mr Jodocy va recalibrer le modèle sur base des données récoltées afin de bien connaître l'évolution du panache et modifier le PIIPES en fonction.

-Mr Delvaux demande qui est l'autorité compétente pour le suivi de la décharge ?

-Le Président répond que c'est la région wallonne.

-Mr Danneau revient sur le fait que la pollution augmente.

-Le Président rappelle que la pollution globalement n'augmente pas, elle se déplace (vers le Nord en l'occurrence).

-Mr Danneau estime que la pollution devrait diminuer.

-Mr Michel explique que la pollution s'étend et se dilue.

-Le Président rappelle qu'il n'y a pas de risque majeur, mais que la pollution doit continuer à être suivie.

-Mr Michel rappelle que le capping définitif n'a pas été mis en place et que la présence d'eau est nécessaire au fonctionnement du bioréacteur.

-Mr Danneau pense que c'est la zone 1 qui continue à poser problème.

-Mr Michel, explique que malgré la membrane, il y a des secteurs pollués sous la membrane. La baisse du niveau des nappes devrait diminuer le contact entre la nappe et les déchets.

-Le Président explique que le réseau de surveillance est efficace et qu'il faut surveiller à l'extérieur, car il est difficile d'aller voir à l'intérieur ce qu'il se passe. Il insiste sur la bonne coopération en place actuellement pour assurer le suivi.

-Suite à une question de Mr Danneau, Mme Nijst explique que les eaux usées de la décharge sont bien renvoyées dans le collecteur de l'InBW.

-Mme Van Obberghen observe que des actions de surveillance sont en place et s'étonne de l'absence d'actions envisagées afin de faire diminuer la pollution ?

-Le Président explique qu'il est impossible d'aller retirer les polluants de la nappe, mais que, par contre, suivre le panache afin de contrôler les risques encourus, c'est possible. Il rappelle à nouveau que le niveau de la pollution n'est pas dramatique.

-Mme Van Obberghen demande si les seuils de vigilance sont définis pour différents publics/environnement cibles ?

- Le Président explique que les sols et la surface en dehors de la décharge ne sont pas impactés. La pollution est dans la nappe.
- Mr Danneau revient sur l'évacuation des eaux usées de la décharge.
- Mme Nijst explique qu'ils ne peuvent évacuer plus de 20 m<sup>3</sup>/h d'eaux usées.
- Le Président demande ce qu'il en est de la production de gaz.
- Mr Michel répond que la production de gaz est stable : 2000 m<sup>3</sup>/h, 6-7 moteurs qui fonctionnent en permanence. La qualité du gaz reste bonne environ 47% de méthane. Mr Michel rappelle le décalage entre la courbe théorique et la courbe réelle, la production de gaz est décalée dans le temps.
- Le Président rappelle que le facteur limitant reste la quantité d'eau apportée au bioréacteur pour la production de gaz.
- Mr Delvaux demande si les grosses pluies ont entraîné des débordements et/ou des dommages au niveau de la décharge.
- Mme Nijst répond qu'il y a eu des débordements mais sans conséquences pour les installations.
- Mr Dillien demande pour le bassin d'orage a été vidé.
- Mme Nijst répond que cela faisait longtemps que ça n'avait plus été fait et qu'il était temps de le faire.
- Le Président conclut que les diapositives et le procès-verbal seront comme d'habitude transmis.

### **3. Rapport des groupes de travail du comité scientifique**

#### **3.1. Retour du comité « Air »**

- Le président annonce que depuis les plaintes de début 2021 (traitées en Mars), il n'y a pas eu de nouvelles plaintes.

#### **4. Divers**

- Le Président demande, en fonction du capping provisoire, qu'une visite de la décharge soit organisée avant le prochain comité dans l'après-midi.
- Mr Michel explique qu'ils sont toujours en attente du retour de la région concernant la mise en place du capping. Les discussions continuent, ils sont également en discussion avec différents opérateurs (du type Tradecowall,...) pour avoir des flux de matériaux. Il rappelle que soudainement les inertes ne pouvaient plus rentrer dans les décharges s'il n'était pas « tagué » « End-of-waste ». Finalement, les décharges n'étaient pas concernés,... ce qui a compliqué l'avancée du dossier.
- Le Président ne pense pas que de nouvelles informations seront disponibles d'ici le mois de décembre.
- Mr Atitienei s'attend à ce que le résultat des prélèvements lui parviennent dans 3-4 semaines.
- Le Président propose que dès que suffisamment de résultats seront disponibles, après un comité de scientifique, un comité d'accompagnement sera organisé vraisemblablement début 2021.

La date de la prochaine réunion du Comité d'accompagnement sera fixée lors du prochain Comité Scientifique.